

Simulation Internationale Canadienne des Nations Unies
Quatrième assemblée : Spécial, Politique et Décolonisation
Draft resolution 1.4

Commanditaires : Afrique du Sud, Chine, Cuba, Pakistan, Kenya, République Tchèque, Cameroun

Signataires: Nigéria, Rwanda, Jamaïca, Ireland, Singapore, Russian Federation, Bulgaria, Chile, Japan, Thailand, Turkey, Canada

Renforcement du rôle de l'ONU en augmentant l'efficacité des élections périodiques et véritables

Rappelant les principes et les buts de la Charte des Nations Unies, en particulier l'article 2 qui garantit la souveraineté nationale,

Notant que la démocratie affirme les croyances des peuples et des gouvernements qui mettent en pratique ce genre de doctrine,

Reconnaissant qu'il n'y a pas qu'un seul système politique ou électoral qui convienne à toutes les nations,

Se rappelant que les Nations Unies constituent le meilleur moyen de faire avancer la démocratie,

Encourageant les États membres de permettre aux observateurs des Nations Unies de superviser des élections périodiques et honnêtes aux quatre coins du monde afin de renforcer leur efficacité,

Étant conscients que la pauvreté et le manque d'éducation entravent l'efficacité des élections,

Profondément préoccupés par l'omission des pays développés de donner 0,7 % de leur PNB aux pays en voie de développement,

Déplorant le manque de ressources techniques de plusieurs pays qui empêche la tenue d'élections justes,

Rappelant également les objectifs du millénaire des Nations Unies,

Reconnaissant le travail réalisé par le Programme de développement des Nations Unies (PDNU) et la Division de soutien électoral,

L'Assemblée générale :

- 1- Propose que le processus d'aide électoral soit divisé en trois phases
 - a) L'aide pré électoral : éducation, missions du Conseil d'évaluation en vue d'analyser la situation politique, institutionnelle et de sécurité dans le pays demandeur, répertoire des votants;

- b) Durant l'élection : assistance technique pour la supervision des élections incluant mais pas limitée à l'allocation des fonds, révision des lois électorales, logistique, coordination de l'aide provenant des donateurs internationaux;
- c) L'aide post-électorale : contribuer, dans un climat pacifique, au transfert du pouvoir au nouveau gouvernement;

2- Demande que les conditions suivantes soient respectées avant que toute aide ne soit prêtée :

- a) Le gouvernement doit envoyer une demande officielle d'aide aux Nations Unies relative aux activités de soutien électoral;
- b) La Division du soutien électoral consulte le représentant régional du PNUD chargé des demandes du pays qui sollicite l'aide;
- c) La Division du soutien électoral conjointement avec le PNUD enverra une mission d'évaluation des besoins en vue d'évaluer la situation politique, matérielle, institutionnelle et de sécurité du pays qui sollicite l'aide;

3- Espère que les pays développés respecteront leur engagement de donner 0,7 % de leur PNB pour l'aide étrangère en vue de réduire la pauvreté;

4- Estime que la réduction de la pauvreté aidera les peuples à faire des progrès vers la démocratie sur plusieurs plans, soit l'éducation, la société et les infrastructures;

5- Réaffirme la conclusion de la conférence de Monterrey sur le financement selon laquelle le commerce international doit être un moteur de développement et la réduction de la dette des pays en voie de développement doit être une valeur principale;

6- Décide de rester saisie de cette question.